



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin -

OBJET :

**DECISION
MODIFICATIVE N°2
AU BUDGET
PRINCIPAL 2022**

Date de la convocation
Le 07 Octobre 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Le Maire ou le Président
informe que la présente
délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de LILLE dans
un délai de 2 mois, à compter
de la présente publication par
courrier postal (CS 62039
59014 cedex, 5 Rue Geoffroy
Saint-Hilaire, 59000 LILLE) ;

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le
18 octobre 2022
publiée ou notifiée le
19 octobre 2022

Document certifié conforme,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 15 OCTOBRE 2022

000063

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Quinze Octobre à Huit heures Trente minutes, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée aux portes de l'Hôtel de Ville conformément à la loi.

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Daniel HERLAUD, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Eveline LEGRAND-DUFRESNOY (présente jusque 10h05), M. Patrick LATOUCHE, Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD (présent jusque 09 h 30), Jean-Luc BULENS, Mme Sylviane DEBOSZ, M. Didier MARMIGNON, Mmes Monique PASSET, Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, Sandrine PONCHANT-CODET, MM. Cédric LATOUCHE, Benjamin LECLERCQ (arrivé à 9 h 48), Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Virginie BERNUS (présente jusque 10 h 30).

Excusés : Mme Eveline LEGRAND-DUFRESNOY (pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET à partir de 10h05), M. Jean-Claude LIETARD (pouvoir à M. Jean-Luc BULENS à partir de 09 h 30), Mmes Annie NOTELET (pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), Patricia DURIEUX-PATRIS (pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL), Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT (pouvoir à Mme Monique PASSET), MM. Romuald CHANTREL (pouvoir à M. Michel RENARD), Benjamin LECLERCQ (pouvoir à M. Cédric LATOUCHE jusqu'à 9 h 48), Anthony HERNANDEZ (pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI), Mmes Virginie BERNUS (pouvoir à Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM à partir de 10 h 30), Tiffanie SURIA (pouvoir à M. Daniel HERLAUD).

Absents : M. Benamar TOUATI.

Secrétaires de séances : Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL.

Madame le Maire expose à l'Assemblée le contenu de la décision modificative n°2 au budget principal 2022 (crédit supplémentaires) :

COMPTES DÉPENSES :

000063

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
IMPUTATION	NATURE	OPERATION	OUVERT	REDUIT
SECTION D'INVESTISSEMENT				
IMPUTATION	NATURE	OPERATION	OUVERT	REDUIT
21 / 2152 / 9154 / 847	Installations de voirie	Ecoles Brunehaut	18 000,00 €	
21 / 2151 / 9278 / 845	Réseaux de voirie	Rue du Lutteau	8 000,00 €	
21 / 2151 / 9140 / 845	Réseaux de voirie	Voirie	60 000,00 €	
21 / 2128 / 9154 / 511	Autres agencements et aménagement	Ecoles Brunehaut	45 000,00 €	
21 / 21318 / 9167 / 331	Autres bâtiments publics	Centre Aéré		131 000,00 €
TOTAL :			131 000,00 €	131 000,00 €

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la décision modificative n°2 au budget principal 2022 (crédits supplémentaires).

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OÙ L'EXPOSE DE MADAME LE MAIRE ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A L'UNANIMITE ;

APPROUVE la décision modificative n°2 au budget principal 2022 (crédits supplémentaires).

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



J. LEGRAND-DELHAYE.